



# Table ronde : Accélération de l'accès à l'électricité au Niger

## Sommaire

---

<b>L'état des lieux du secteur de l'électricité au Niger</b> .....	<b>3</b>
I) <u>Chiffres clés</u> .....	3
II) <u>Cadre réglementaire, réforme et planification</u> .....	3
III) <u>Principaux acteurs en présence</u> .....	4
<b>Les défis opérationnels et les solutions pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale d'accès à l'électricité</b> .....	<b>6</b>
I) Renforcer la planification .....	6
II) Accroître la performance opérationnelle et la viabilité financière des opérateurs électriques nationaux .....	6
III) Améliorer la mise en œuvre des projets .....	7
IV) Développer le hors-réseau et le soutien aux entreprises locales .....	7
V) Surmonter les contraintes spécifiques du pays .....	8
<b>Le soutien renouvelé des bailleurs de fonds</b> .....	<b>11</b>
I) <u>Engagement actuel</u> .....	11
II) <u>Renforcement du soutien</u> .....	11
<b>Conclusion</b> .....	<b>13</b>



## Introduction

---

Situé en Afrique de l'Ouest dans la région du Sahel, le Niger reste confronté à de nombreux défis de développement, dont un très faible accès aux services énergétiques modernes.

Pour accélérer l'électrification du pays, le gouvernement a lancé un vaste chantier de réformes, s'articulant autour de la Stratégie nationale d'accès à l'électricité (SNAE) et du Plan directeur d'accès à l'électricité (PDAE). Les efforts engagés par les autorités nigériennes s'inscrivent en droite ligne des objectifs de l'Alliance Sahel visant à doubler le taux d'accès à l'électricité d'ici 2023 pour atteindre l'accès universel d'ici 2030. S'ils sont unanimement salués, il importe de les renforcer.

C'est ainsi qu'un an après la Conférence sur l'accès à l'énergie dans les pays du G5 Sahel, cette table ronde, organisée par le gouvernement du Niger avec le support du Groupe de la Banque mondiale et de ses partenaires de l'Alliance Sahel, a réuni plus de cent cinquante participants, parmi lesquels des membres du gouvernement nigérien, des partenaires techniques et financiers et des acteurs du secteur public et privé de l'électricité, à :

- **réaliser un état des lieux du secteur de l'électricité et évaluer le cadre réglementaire et les réformes (I) ;**
- **identifier les défis opérationnels de mise en œuvre des projets d'électrification en cours et proposer des solutions pratiques et concrètes (II) ;**
- **discuter des besoins de financement pour la mise en œuvre de la SNAE (III).**

Comme l'a déclaré le Premier Ministre de la République du Niger, Brigi Rafini, en ouverture, « *cette table ronde a une forte signification car l'accès à l'électricité, qui est une des conditions du développement global, reste encore un défi* ». Elle vise également à permettre « *notre engagement conjoint, crucial pour le succès de la Stratégie nationale* ».



# L'état des lieux du secteur de l'électricité au Niger

---

## I) Chiffres clés

Le Niger, d'une superficie de 1,267 million de kilomètres carrés aux deux tiers désertiques, compte 22 millions d'habitants. Le taux d'accès à l'électricité des ménages est d'environ 14 % au niveau national, avec de fortes disparités entre le milieu urbain (entre 40 et 70 %) et le milieu rural (5 %), où vit pourtant 80 % de la population<sup>1</sup>. Le taux de couverture s'élève à 32 %. 4,4 % des écoles primaires, 15,4 % des écoles secondaires et 25 % des centres de santé sont électrifiés.

Le système électrique est fragmenté, avec quatre réseaux non interconnectés et 170 mini-réseaux isolés.

Le mix énergétique est dominé par l'importation du Nigeria (77,3 % en 2019) à travers trois interconnexions, suivi du diesel (17,3 %), du producteur d'électricité indépendant (IPP) SONICHAR (4,5 %) et du solaire (0,9 %).

Parmi les 14 000 localités administratives, seules 823 sont électrifiées, dont 484 l'ont été après 2010. Le rythme d'électrification est très faible, d'environ 54 villages par an.

## II) Cadre réglementaire, réforme et planification

Jusqu'aux années 2010, le secteur de l'électricité était sous monopole d'État. Le service public était inefficace et l'entreprise publique défailante. Des réformes ont alors été engagées et l'orientation politique renforcée.

### 1) *Panorama des réformes*

Les réformes se sont déclinées selon quatre axes :

- le **renforcement du cadre institutionnel et de la planification** ;
- le **renforcement du cadre réglementaire** ;
- la **participation du secteur privé** ;
- le **renforcement de la performance opérationnelle et de la viabilité financière des opérateurs**.

### a) **Renforcement du cadre institutionnel**

Le rôle des institutions a été clarifié, parmi lesquelles :

- le **Ministère de l'Énergie** ;
- l'**Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE)** ;
- la **Société nigérienne d'électricité (NIGEELEC)** ;
- l'**Agence nigérienne de promotion de l'électrification en milieu rural (ANPER)** ;
- l'**Agence nationale d'énergie solaire (ANERSOL)**.

### b) **Création du cadre de promotion de l'investissement privé**

Le cadre réglementaire a été adapté pour permettre l'arrivée sur le marché de **producteurs indépendants**, avec notamment : l'adoption de **décrets d'application relatifs**

---

<sup>1</sup> Ces chiffres, issus du gouvernement, ne tiennent compte que de l'accès par le réseau électrique national. Selon les statistiques de la Banque mondiale qui incluent l'accès hors-réseau, en 2019, 19,5 % des ménages nigériens avaient accès à l'électricité, dont 15,8 % par le réseau national et 3,7% grâce à des solutions solaires hors-réseau.



aux règles et à la méthodologie tarifaires ; l'élaboration d'un **Code de réseaux d'électricité** ; l'adoption d'un décret sur la **délégation IPP (production indépendante)**.

En ce qui concerne les **mini-réseaux** et le **hors-réseau**, le décret **PERAN (Programme d'Électrification Rurale Autonome hors réseau du Niger)** fixant les conditions et modalités de réalisation des projets d'électrification rurale autonomes hors-réseau au Niger est en cours d'amendement pour l'adapter aux nouvelles modalités en matière de production indépendante.

Des **allègements de taxes** sont également intervenus, à travers l'exonération des droits de douane sur les produits solaires notamment.

## 2) Mise en œuvre d'une planification

Comme l'a rappelé le Premier Ministre Brigi Rafini, le gouvernement du Niger a fait de l'électrification « *le moteur du développement durable* ». Cette ambition est inscrite dans la **Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (Niger 2035)** et s'est traduite par l'adoption de différents textes.

La **Stratégie nationale d'accès à l'électricité (SNAE)**, servant à centraliser les efforts d'électrification, a été adoptée par décret en octobre 2018, simultanément au **Plan directeur d'accès à l'électricité (PDAE)** qui en décline la mise en œuvre. Elle vise un **taux d'accès à l'électricité de 80 % et un taux de couverture de 100 % d'ici 2035**.

Le **Schéma directeur de la production** vise à valoriser les ressources nationales et à développer les énergies renouvelables (avec un objectif de 30 % d'ici 2030). Il est associé à un **Schéma directeur Transport**, prévoyant le développement d'interconnexions nationales et régionales.

Le PDAE prévoit, pour l'électrification, de s'appuyer à hauteur de 76 % sur le **réseau**, à travers sa **densification** et son **extension**, et pour 24 % sur le **hors-réseau**, à travers les **mini-réseaux solaires** (2 %) et les **kits solaires individuels** (22 %). 90 % des investissements requis d'ici 2035 sont destinés aux zones rurales.

En termes d'investissement, les besoins sont de l'ordre de **1,9 milliard de dollars USA d'ici 2035**. Pour **doubler l'accès à l'électricité d'ici 2025** et répondre ainsi à l'objectif de la phase 1 de la SNAE, ils atteignent **1,110 milliard de dollars US**.

### **Besoins en financement pour doubler l'accès à l'électricité en 2025-2026**

- 210 millions de dollars US pour le réseau de transport (interconnexions nationales et expansion) ;
- 165 millions de dollars US pour la densification des réseaux de distribution ;
- 460 millions de dollars US pour l'extension des réseaux de distribution ;
- 175 millions de dollars US pour la construction de mini-réseaux verts et l'hybridation ;
- 50 millions de dollars US pour l'électrification des infrastructures communautaires ;
- 50 millions de dollars US pour l'assistance technique et la gestion de projets.

## III) Principaux acteurs en présence

### a) La NIGELEC

La NIGELEC (Société Nigérienne d'électricité) est une société anonyme, détenue à 99,38 % par l'État. Elle compte **1 815 agents** et a enregistré un **chiffre d'affaires 107 milliards de FCFA** en 2019.

La **capacité de production installée** s'élève à **417 MW**, dont 194 MW d'importation, 134 MW de production propre et 89 MW d'IPP. Elle a progressé de 164 % depuis 2011.

La NIGELEC compte **493 275 abonnés**, dont 42 % au tarif social.



Elle enregistre des **résultats positifs depuis cinq ans**. Grâce à la réforme tarifaire de 2018, **les tarifs couvrent désormais intégralement les coûts de service**. Néanmoins, les clients ont tendance à migrer vers les tarifs sociaux. En outre, la crise COVID impacte négativement la demande. Enfin, la société est marquée par une **forte dépendance de l'importation**, à un bon coût, alors que la production domestique, basée essentiellement sur le diesel, est plus coûteuse.

**Huit projets d'électrification**, soutenus par les bailleurs de fonds, sont en cours, pour un montant de 680 millions d'euros. Ils permettront de quasiment **doubler le nombre d'abonnés d'ici 2024** et de franchir la barre du million. La capacité solaire augmentera de 39 MW et la capacité diesel de 26 MW. La Dorsale Nord permettra quant à elle d'augmenter la capacité d'importation jusqu'à 400 MW. La mise en œuvre de ces projets contribuera à **améliorer la performance opérationnelle**, en rendant le service plus fiable et en réduisant les pertes.

#### b) L'ANPER

L'ANPER (Agence nigérienne de promotion de l'électrification en milieu rural) est un établissement public à caractère administratif. Elle est chargée de différentes missions :

- **réaliser une programmation annuelle ;**
- **coordonner et sécuriser l'intervention des acteurs intervenant dans l'électrification rurale ;**
- **mobiliser le financement des actions de promotion de l'électrification rurale ;**
- **promouvoir les différentes technologies disponibles tout en privilégiant les énergies renouvelables.**

L'ANPER développe des **solutions décentralisées**, par le déploiement de kits solaires et de mini-réseaux. Celles-ci servent à répondre aux besoins sociaux et productifs des populations (éclairage, communication, éducation, santé, activités génératrices de revenus, etc.).

L'ANPER mène actuellement **7 projets** avec ses nombreux partenaires, pour un portefeuille de 174 millions de dollars US. **D'ici 2025, 498 villages seront électrifiés**, soit 131 035 ménages. 4 études de faisabilité sont en outre en cours, concernant 419 villages.

#### c) L'ANERSOL

L'ANERSOL (Agence Nationale d'Énergie Solaire), établissement public à caractère administratif, contribue depuis plusieurs décennies à l'implantation du solaire hors-réseau au Niger. Elle est actuellement chargée de la mise en œuvre technique de la **composante 1 du projet d'accès aux services électriques solaires au Niger (NESAP)** visant à développer le marché du solaire à travers une **ligne de crédit** disposant de **deux guichets** : l'un logé auprès des banques commerciales pour le **financement des entreprises** ; l'autre logé auprès d'une banque de microfinance pour octroyer des **crédits aux ménages ruraux, aux agriculteurs et aux microentreprises pour l'achat des équipements solaires**. Dans ce cadre, elle apporte également une **assistance technique** pour soutenir le renforcement des capacités des entreprises.



# Les défis opérationnels et les solutions pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale d'accès à l'électricité

« Relever le défi de l'accélération de l'accès à l'électricité requiert certes la mobilisation de ressources financières mais également une organisation opérationnelle efficace, une discipline dans la sélection des investissements au travers d'une planification maîtrisée et basée sur les meilleurs coûts, une célérité dans la mise en œuvre des projets et une amélioration substantielle de la capacité d'absorption des montants mobilisés. Il est tout aussi important d'entreprendre les réformes permettant d'assurer l'équilibre financier durable du secteur ainsi que sa transformation face aux défis ». Soukeyna Kane (Banque mondiale)

## I) Renforcer la planification

L'ensemble des intervenants se sont accordé sur la nécessité de renforcer la planification. Si le Niger a réalisé un grand pas avec la mise en place de la SNAE et du PDAE associé, il convient « d'aller un cran plus loin », comme le souligne Nicolas Guichard (Agence française de développement, AFD). Il est en effet nécessaire de **suivre en temps réel le déroulement de cette planification** avec des outils appropriés mais également de **l'actualiser**. L'expérience des pays ayant élaboré une telle stratégie montre qu'en dépit d'un travail initial solide, il est parfois difficile de s'y retrouver, compte tenu des nouveaux projets, des changements de priorités politiques et des évolutions technologiques, nécessitant de revisiter la répartition entre réseau et hors-réseau.

## II) Accroître la performance opérationnelle et la viabilité financière des opérateurs électriques nationaux

Les opérateurs électriques du Niger sont confrontés à une **modification substantielle de leur mandat**. Ainsi, la **NIGELEC**, dont le nombre de projets et le soutien financier sont en forte croissance, fait face à plusieurs défis : capacités techniques et financières limitées ; fragilisation de sa situation financière du fait du financement de l'électrification par rétrocession des prêts ; insoutenabilité des clauses contractuelles *Take or Pay* avec les IPP ; inadaptation de son organisation en lien avec la mise en œuvre de la SNAE (en termes de ressources humaines, de formation, de digitalisation, etc.).

Pour que cette société soit en phase avec son mandat, Halid Alhassane, son directeur général, identifie un certain nombre de **pistes** :

- assurer l'équilibre financier par la révision de tarifs et/ou des mécanismes de soutien de l'État ;
- faire évoluer le mode de financement de l'accès à l'électricité, dont la responsabilité première revient à l'Etat, en allégeant notamment la rétrocession des financements de l'accès à la NIGELEC, qui ne peut assumer seule le coût des investissements ;
- renégocier le *Take or Pay* de l'IPP thermique avec le soutien de l'État ;
- sélectionner les IPP par appel d'offres selon la planification sectorielle ;
- réorganiser l'Entreprise, améliorer sa gouvernance et renforcer de façon continue les capacités des acteurs du secteur ;
- réorganiser la Cellule Grands Projets avec une Direction de projets et des coordonnateurs et unités fiduciaires fournies en ressources ;
- utiliser les projets pour former un vivier d'experts techniques pouvant être absorbés par la NIGELEC ;
- investir davantage dans les infrastructures de production, transport et distribution.



La NIGELEC est soutenue, dans son évolution, par les partenaires de l'Alliance Sahel et notamment l'AFD, dans le cadre d'un **audit organisationnel** entamé en 2018. Les réformes d'ores et déjà engagées, telles que la mise en place d'un contrat de concession et d'un contrat de performance avec l'Etat, vont dans le bon sens.

Quant à l'**ANPER**, il s'agit d'une agence jeune, avec une montée en puissance lente mais soutenue. Les moyens financiers et humains dont elle dispose pour suivre les projets sont faibles et ne lui permettent pas d'être pleinement opérationnelle. Son directeur, Sahoulou Hamidine, appelle de ses vœux un renforcement de ses capacités, pour faciliter l'absorption des ressources.

### III) Améliorer la mise en œuvre des projets

L'AFD observe, dans les pays où elle intervient, des écarts très significatifs entre les études de faisabilité et la réalité observée. Une attention particulière doit être portée à la **qualité des études initiales**. Il convient également de **mieux capitaliser sur les projets déjà réalisés afin de challenger les estimations faites par les consultants**. Les écarts proviennent parfois de délais un peu longs dans la réalisation.

La question de la **durée des projets** est cruciale, alors que le rythme d'électrification doit atteindre 300 à 700 localités par an. Les bailleurs de fonds proposent des solutions pour accélérer cette mise en œuvre, telles que l'anticipation des passations de marché par rapport à l'approbation des projets ou l'octroi de financements rétroactifs. Les acteurs nigériens en appellent, quant à eux, à **une meilleure coordination de l'action des bailleurs de fonds** et à davantage de **souplesse** et de **synergies**, que ce soit dans les études ou les procédures, pour permettre d'accélérer la cadence des projets.

Outre le sujet de l'**organisation interne des maîtres d'ouvrage**, celui du **choix des ingénieurs-conseils et des maîtres d'œuvre** est important pour le suivi des travaux. Il paraît utile de **séparer les lots de fourniture et de pose en zone rurale**, pour permettre à des sociétés locales d'intervenir sur la pose et éviter les appels d'offres infructueux.

Enfin, la question du **branchement** est majeure. Pedro Antmann (Banque mondiale) insiste sur ce point : « *un programme d'électrification doit comprendre la mise en œuvre des investissements jusqu'au branchement des consommateurs (...). Il appartient au gouvernement de décider si des catégories de consommateurs ne doivent pas payer de coûts de branchement mais ceux-ci ne doivent pas devenir un obstacle pour l'électrification* ». Il est possible d'en financer une grande partie, à l'aide de subventions. Une part reste néanmoins à la charge des abonnés et selon les pays, des options différentes sont prises avec des tarifs promotionnels ou des échelonnements des frais. Pour les règlements, des **compteurs à prépaiement** sont mis en place dans la plupart des projets. Les **paiements mobiles** se généralisent également, réduisant les coûts commerciaux et améliorant le recouvrement. La mise en place des **plateformes de paiement associées** doit toutefois être bien étudiée et anticipée.

### IV) Développer le hors-réseau et le soutien aux entreprises locales

Le réseau et le hors-réseau seront tous deux nécessaires pour atteindre les objectifs de la SNAE. Comme l'explique Yann Tanvez (SFI), les solutions hors-réseau permettent une démultiplication des efforts vers l'électrification. Elles sont largement appuyées par les partenaires techniques et financiers, qui y consacrent des fonds croissants (3 milliards d'euros en 2018). Cet afflux de capitaux crée une dynamique de marché. Un nombre croissant d'entreprises internationales se lancent sur ce marché. Selon Yann Tanvez, **tant le secteur privé local que l'international sont nécessaires pour l'essor et la soutenabilité du marché**. L'ESMAP estime que plus de 8 millions de personnes pourraient être servies à moindre coût par environ 4 200 nouveaux mini-réseaux, pour un coût



d'investissement initial d'environ 1,7 milliard de dollars et un financement total nécessaire d'environ 2,2 milliards de dollars.

Un **cadre réglementaire** clair est essentiel pour favoriser l'attractivité du marché, avec différentes composantes :

- l'**élaboration de stratégies** et de **plans d'électrification** ;
- la **définition de standards** et de **licences** pour assurer la qualité ;
- la communication de **perspectives au secteur privé sur l'arrivée du réseau** ;
- la fixation d'une **tarification adaptée** ;
- la **transparence des données** ;
- la mise en place de **soutiens financiers et fiscaux**.

Un certain nombre de **points critiques** sont identifiés dans la mise en œuvre :

- les **perspectives de marché** et la **stabilité du modèle** ;
- la **clarté institutionnelle** concernant les rôles respectifs de chacun ;
- la **sélection et le groupage des sites** (des sites avec des degrés divers d'attractivité doivent être groupés dans des lots de taille variable).
- un **processus de sélection clair et transparent** ;
- des **subventions** et **mécanismes de garantie** ;
- la mise en place de **licences**, l'**accès aux terrains** et l'**engagement des communautés** ;
- la **coordination des partenaires de développement**.

Au Niger, un certain nombre de **difficultés** sont identifiées : coût de l'électricité solaire élevé, en dépit des exonérations déjà existantes ; problème de qualité des équipements ; cadre réglementaire restant à mettre à l'épreuve ; manque d'attractivité du marché ; difficulté des entreprises nigériennes à accéder aux appels d'offres et aux crédits.

Le réel enjeu tient à la **création d'un marché du solaire**, comme l'affirme Moulay Bachir Bendekken, président fondateur du groupe Benalya, alors que les entreprises intervenant dans le solaire sont plus d'une centaine aujourd'hui. La création de ce marché implique à la fois les consommateurs et les entreprises privées.

Pour **stimuler la demande**, plusieurs pistes sont envisagées : **exonération**, au moins temporaire, **de la TVA sur les kits solaires** ; **mécanisme de subvention** (en phase de création du marché *a minima*) ; soutien aux **activités génératrices de revenus** (telles que les plateformes multifonctionnelles d'activité, favorisant l'autonomisation des femmes).

Par ailleurs, un **soutien** doit être apporté aux **entreprises locales**, tant en termes de capacités que de financement. Un appel a notamment été lancé pour l'obtention de **garanties de prêts bancaires**.

## V) Surmonter les contraintes spécifiques du pays

Le Niger est soumis à diverses **contraintes**, notamment **géographiques** et **sécuritaires**, rendant les investissements peu attractifs pour les entreprises privées. Il compte un certain nombre de **zones fragiles**, pour lesquelles les bailleurs sont peu outillés. Benoît Moreno (UNHCR Niger) explique ainsi que, dans un pays modèle en matière de gestion des déplacés, la réponse humanitaire n'est pas efficace dans le domaine de l'énergie. La communauté humanitaire a mis jusqu'à présent cette problématique de côté. En outre, elle est confrontée à un problème de sécurisation des systèmes autonomes, pouvant être résolue par des solutions containérisées.

Un rapprochement avec le Comité de haut niveau tripartite sur le nexus humanitaire-développement, mis en place deux ans plus tôt par le Premier Ministre, pourrait être opéré afin accélérer l'électrification des zones de Tillabéri, Tahoua et Diffa.





S'ajoute à ces contraintes un aspect plus conjoncturel lié à la **crise COVID** qui, comme le précise Charles Cormier (Groupe Énergie de l'Alliance Sahel, Banque mondiale), plongera l'Afrique dans sa première récession depuis 25 ans, en impactant particulièrement le secteur de l'énergie. Les gouvernements s'y sont préparés et les membres de l'Alliance Sahel sont prêts à les accompagner, afin de contenir la crise et garantir la continuité de services, protéger le capital humain et les ménages contre les chocs mais également accompagner les réformes économiques d'aide à la reprise.



### **Les chemins de l'électrification en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Tunisie**

En **Côte d'Ivoire**, le taux d'accès à l'électricité était de 74 % et le taux de couverture de 33,4 % en 2011, avec de grandes disparités régionales et un rythme d'électrification moyen annuel inférieur à 100 localités. Le gouvernement a alors décidé de faire de ce pays le hub du marché sous-régional de l'énergie et d'y réaliser l'électrification totale.

La société d'État **CI-Énergie** a élaboré, dans le cadre d'une planification globale du secteur, un **Plan directeur de l'électrification rurale** (PDER) sur la période 2013-2030, associé à un besoin d'investissement d'environ 600 milliards de FCFA.

Deux outils ont concomitamment été mis en place : le **Programme national d'électrification rurale** (PRONER), déclinant l'ensemble des étapes permettant d'aboutir à taux de couverture de 100 % en 2020 et à un taux d'électrification de 100 % en 2025 ; le **Programme d'électricité pour tous** (PEPT), visant à faciliter le raccordement des ménages au réseau par des aides financières.

Le programme, qui s'est appuyé sur l'État et les bailleurs internationaux, a permis de passer à un rythme d'électrification moyen annuel supérieur à 300 localités entre 2012 et 2019 et dépassant les 900 localités à partir de 2019. À fin 2020, seul le taux de couverture d'une région sera inférieur à 60 %. Le taux d'accès atteint désormais 98 % et l'**accès total est attendu pour 2022**.

Un certain nombre de **facteurs de succès** sont identifiés :

- **un cadre institutionnel adapté et un engagement très fort du gouvernement ;**
- **une planification cohérente et dynamique**, qui s'est adaptée aux évolutions ;
- une **organisation stable**, avec une structure unique et intégrée d'exécution ;
- l'existence d'**entreprises locales compétentes** pour la réalisation des travaux ainsi que d'**équipes internes d'études, de contrôle et de gestion de projets performantes** ;
- le rétablissement de l'**équilibre financier** du secteur de l'électricité et le **recours au *blending* pour répondre aux urgences tout en assurant le développement à long terme** ;
- la **création d'opportunités** pour les entreprises locales et les populations rurales.

Au **Sénégal**, le modèle est similaire à celui de la Côte d'Ivoire, à l'exception du fait que la **SENELEC**, opérateur historique du secteur, agit aux côtés de concessionnaires d'électrification rurale. Dans les zones les plus reculées, des porteurs d'électrification rurale à initiative locale (ERIL) gèrent de petites concessions d'environ 800 clients.

Le taux d'accès à l'électricité en milieu rural est passé de 27 % en 2012 à 54 % en 2019 alors qu'en milieu urbain, il est passé de 88 % à 94 %.

L'objectif fixé par le gouvernement est l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025. À cette fin, un **Programme national d'électrification rurale** a été élaboré, évalué à 650 milliards de FCFA. 88 % des villages seront électrifiés par le réseau, 8,5 % par le mini-réseau et 3,5 % par les systèmes individuels.

Le développement d'une industrie électrique locale est visé. En ce sens, la SENELEC a investi dans une filiale qui fabrique des compteurs et des transformateurs.

**L'expérience des concessions d'électrification rurale n'a pas été un grand succès** au Sénégal. La plupart des investissements, jugés trop lourds par les sociétés privées, sont réalisés par l'État. En outre, la SENELEC est plus performante dans l'exécution des projets. Elle envisage donc de récupérer ces concessions.

En **Tunisie**, la décision politique d'électrifier le pays a été prise dans les années 70. En 1975, le taux d'électrification rurale était d'environ 6 %. La mission a été confiée à la **Société tunisienne d'électricité et du gaz**, qui détient le monopole de la planification, de la production, du transport et de la distribution d'électricité. Un système permettant la **distribution triphasée et monophasée** a été retenu, compte tenu des moindres besoins des ménages en milieu rural. Ainsi, le coût des investissements a été réduit d'environ 35 %. En parallèle, une organisation a été mise en place pour faciliter le déploiement des projets et encourager le secteur privé à y participer.

Le programme, s'étalant sur 30 ans, a été réparti en 6 plans de 5 ans chacun. Il a été financé par l'État et les bailleurs de fonds, majoritairement la Banque africaine de développement (BAD).

En 2009, l'électrification de tout le pays était quasiment achevée. Le programme a également servi à l'acquisition d'un savoir-faire et à la création de la STEG International Services, dont l'ambition est de partager cette expérience avec d'autres pays, en particulier au Sahel.



## Le soutien renouvelé des bailleurs de fonds

### I) Engagement actuel

**Les membres de l'Alliance Sahel** soutiennent plus de 80 projets Énergie dans l'ensemble des pays du G5 Sahel, pour un montant dépassant les 2,6 milliards d'euros.

**La Banque mondiale** est fortement engagée aux côtés du Niger à travers des projets d'investissement mais aussi d'assistance technique et de conseil. Ces programmes, qui totalisent environ 630 millions de dollars, permettront à plus de 1 million de personnes d'accéder à l'électricité d'ici 2023.

**La BAD** a retenu le secteur de l'énergie comme principal pilier dans son document de stratégie 2018-2022 pour le Niger. Cette ambition se reflète dans la première priorité opérationnelle de la Banque, « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ». Celle-ci a également lancé l'initiative « Desert to Power », qui vise à accélérer le développement économique dans la région du Sahel grâce à la transformation de son potentiel solaire. Elle finance actuellement deux projets, pour un montant de 180 millions d'euros.

**L'Union européenne** a octroyé quant à elle sur la période 2014-2021 175 millions d'euros sous forme de subventions pour financer des infrastructures, dont 30 % relatifs à l'énergie.

**L'AFD**, qui a fait de l'énergie un secteur d'action prioritaire, dispose d'un portefeuille de projets très important au Niger, axé principalement sur l'extension de réseaux, avec des engagements de 180 millions d'euros en exécution et des fonds délégués de 32 millions d'euros. Cinq projets sont en cours. L'un d'eux, démarré en 2013 avec la NIGELEC, est en voie d'achèvement. Il a outrepassé ses objectifs, avec 50 % d'abonnés supplémentaires par rapport aux prévisions initiales. L'AFD apporte également une compétence d'assistante technique auprès d'acteurs divers.

### II) Renforcement du soutien

Pour répondre aux besoins financiers (1,110 milliard de dollars US d'ici 2025), la **Banque mondiale** s'engage à apporter un **financement additionnel de 340 millions de dollars**, tout en insistant sur la nécessité de renforcer l'électrification dans les zones fragiles et d'encourager l'implication du secteur privé.

Par ailleurs, le **Groupe de la Banque mondiale** se propose de mobiliser, dans le cadre du cycle IDA 19 pour les 3 ans à venir, **1 milliard de dollars de financements additionnels pour les pays du G5 Sahel**. Cet effort sans précédent pourra être amplifié avec des financements supplémentaires du même ordre pour les pays les plus avancés dans leurs dynamiques de réforme et de transformation du secteur.

**La BAD** s'engage à **mobiliser 200 millions de dollars sur les ressources IFA 15 et IFA 16 pour le Niger**, afin d'accompagner la mise en œuvre de la phase 1 de la SNAE. Elle se propose également d'activer son guichet du secteur privé et de rechercher des cofinancements conséquents à travers ses fonds climatiques. Afin que ces financements soient efficaces, elle insiste sur la nécessité pour le Niger de renforcer ses capacités organisationnelles et se dit disposée à intégrer de façon systématique une assistance technique à ses projets.

Alors qu'elle prépare sa nouvelle programmation 2021-2017, **l'Union européenne** a clairement affirmé cette année son engagement pour une transition verte dans sa communication « Vers une stratégie globale avec l'Afrique ». Elle s'engage notamment à



déployer de nouveaux mécanismes pour dérisquer les investissements privés dans le secteur, à travers du mixage et des garanties financières.

**La Banque européenne d'investissement** (BEI) propose quant à elle ses prêts longue durée au secteur public et privé, parfois associés à des dons de l'Union européenne ou d'autres partenaires. Elle peut également apporter une assistance technique.

Enfin, l'**AFD**, soumise à la doctrine Lagarde, ne pourra accorder de nouveau prêt souverain au Niger qu'à partir du moment où le pays sera de nouveau lié à un programme avec le Fonds monétaire international. Elle prépare néanmoins deux nouveaux projets à l'horizon 2021-2022 : l'un avec l'ANPER sur l'électrification en zones rurales sensibles, pour un montant de l'ordre de 30 millions d'euros ; l'autre sur l'extension de réseaux, pour un montant d'environ 40 millions d'euros.



## Conclusion

---

« *Le défi est de taille mais atteignable* », Jean-Pierre Barral (AFD)

Cette table ronde, riche d'enseignements, a permis de mettre en lumière les efforts réalisés par le Niger pour atteindre l'accès universel à l'électricité mais également le chemin qui lui reste à parcourir. Elle a été l'occasion pour les bailleurs de fonds de réaffirmer leurs engagements.

Le gouvernement du Niger s'est félicité, à travers la voix de sa ministre de l'Énergie, des différentes annonces de financement, totalisant à ce stade plus de 600 milliards de dollars US. Aissata Amadou a réaffirmé la détermination du Niger à « *poursuivre, consolider et intensifier la coopération et la concertation avec [ses] partenaires* » et son engagement à « *mettre en place toutes les dispositions requises à cet effet, particulièrement en termes d'arrangement institutionnel et organisationnel et de mise en œuvre efficace et rigoureuse des projets* ».

Comme Charles-Joseph Cromier, citant Riccardo Puliti, directeur Energie de la Banque Mondiale, l'a souligné : « *des solutions sont possibles. Nous pourrions les réaliser si nous travaillons ensemble avec détermination.* »

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquus.fr> – [infofrance@ubiquus.com](mailto:infofrance@ubiquus.com)